MODE D'EMPLOI

ATTRIBUTION DE L'AIDE VAE

COMMENT L'OBTENIR ?

NOUVEAU RÈGLEMENT 2024

1. RETRAIT DU DOSSIER

Retirez votre dossier de demande de subvention :

- sur le site internet de la COBAN www.coban-atlantique.fr,
- sur le site internet des 8 communes,
- sur demande à la COBAN ou par mail à :

subventionvae@coban-atlantique.fr

2. DÉPÔT DU DOSSIER COMPLET

Déposez votre dossier complet :

- par mail : **subventionvae@coban-atlantique.fr**,
- par courrier ou remise en main propre à l'adresse suivante : 46 avenue des Colonies, 33510 ANDERNOS-LES-BAINS.

3. INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE

Votre dossier sera étudié par les services de la COBAN dans un délai d'un mois.

N.B. : pour tout dépôt de dossier par mail, un accusé de réception vous sera envoyé. Veillez à ce que les pièces jointes ne dépassent pas la taille cumulée de 20 Mo (mégaoctets).

4. RÉPONSE OFFICIELLE & VERSEMENT

Après instruction de votre dossier, un courrier officiel vous sera envoyé pour vous informer de l'accord ou du rejet de la subvention.

Dans le cas d'une réponse positive, la COBAN procédera au versement de la subvention dans un délai d'environ 2 mois.

CONTACT

Pour toute autre information, merci de contacter le **05 57 76 21 82** ou le **05 57 76 39 88** ou **subventionvae@coban-atlantique.fr**

COBAN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD